



L'Europe
locale & régionale

MESSAGES CLÉS

COVID-19

**De la gestion de crise
à la résilience**

26 juin 2020

Le Conseil des Communes et Régions d'Europe, qui représente 100 000 collectivités locales et régionales fédérées au travers de 60 associations en Europe, souhaite exprimer ses messages clés et appels à l'action concernant la crise du Covid-19 et la relance.

Introduction / contexte

1. La pandémie du Covid-19 est une **situation sans précédent** pour les citoyens européens. Les communes, les villes et les régions ont travaillé sans relâche pour protéger des vies, soutenir les entreprises et assurer la stabilité économique globale de nos communautés. Aux côtés des travailleurs clés des secteurs de la santé, de l'éducation et des soins, les employés du secteur public ont assuré la prestation ininterrompue de nos services publics les plus importants, tels que crèches, les écoles, l'accès à l'eau et à l'énergie, la gestion des déchets, le logement, la sécurité, les transports publics et le nettoyage des rues. Cela démontre le rôle majeur des **services publics locaux et régionaux** organisés et correctement financés pour le maintien continu de services d'intérêt général aux citoyens, en particulier en cas de situation d'urgence.
2. La crise a montré l'importance vitale de notre **modèle social européen** fondé sur le concept de l'Etat providence, les pratiques nationales de dialogue social, le financement adéquat des systèmes de soins de santé, la protection des travailleurs, des chômeurs et des personnes vulnérables.

Finances

3. Jusqu'à présent, la majorité des collectivités territoriales ont dû faire face aux coûts supplémentaires de la gestion de la crise avec une compensation financière insuffisante de la part des gouvernements centraux. Par conséquent, les comptes des collectivités territoriales trouvent dans une **situation financière extrêmement délicate**, sous-tendue par une baisse importante de recettes fiscales et d'autres formes de revenus. Dans le même temps, les collectivités doivent faire face à d'énormes augmentations de dépenses, principalement en raison des coûts supplémentaires liés à l'aide sociale et aux mesures de protection sanitaire en soutien aux populations vulnérables, au maintien des services de base, au soutien des entreprises locales et à la mise en œuvre de mesures de confinement.

Gouvernance

4. Dans les premières semaines de la crise, les actions et les responsabilités se sont concentrées sur les **pouvoirs exécutifs des gouvernements nationaux**. Pourtant, ce sont essentiellement les gouvernements locaux et régionaux qui ont la responsabilité vitale de mettre en œuvre les mesures visant à sauver des vies. Depuis lors, il est également devenu évident que les mesures de confinement et les stratégies de déconfinement ne pouvaient être mises en œuvre avec succès sans le rôle crucial de l'ensemble des collectivités territoriales.
5. Dans le cadre de la crise du Covid-19, l'accord sur l'Espace économique européen constitue un axe juridique favorable à la coopération entre l'UE et les pays de l'EEE/AELE, notamment suite à la résolution des problèmes liés à l'exportation et à l'achat conjoint d'équipements médicaux et en instaurant un dialogue politique étroit entre toutes les parties aux crises. Il a permis de maintenir un dialogue politique étroit sur tous les aspects de la gestion de la crise.
6. Des collectivités territoriales de différentes tailles ont été touchées de manières distinctes et avec des niveaux d'intensité variables. Par conséquent, les phases de déconfinement et de reprise doivent être adaptées aux réalités territoriales, reposer sur une décentralisation forte et s'appuyer sur les systèmes de protection civile et de réduction des risques potentiels. Les enseignements tirés jusqu'à présent montrent qu'un système de test, de suivi, d'isolement et de traitement peut être mieux ciblé au niveau local et régional. Bien

que les **applications de traçage** peuvent être utiles, il est par ailleurs important que l'institution qui gère les données de ces applications, fonctionne de manière transparente et respecte les règles de protection des données et de la vie privée, comme le prévoit le règlement général sur la protection des données.

7. La clé du succès de la lutte contre le Coronavirus est d'adapter les actions entreprises à chaque niveau de gouvernance, selon le principe de subsidiarité. Les **collectivités territoriales** jouent un rôle clé dans la résolution des défis socio-économiques, il est donc essentiel de déployer des efforts de collaboration solides entre les niveaux local, régional, national, européen et international.
8. Le CCRE insiste sur la promotion des bonnes pratiques en matière de gestion de crise, afin d'être mieux préparé à des situations similaires à l'avenir. Des scénarios pourraient être développés afin de renforcer le concept de **gouvernance européenne à plusieurs niveaux**, sur base d'une consultation efficace entre les différents niveaux de gouvernement. Celle-ci permettrait de mieux prendre en compte des zones géographiques spécifiques au niveau européen, telles que les zones transfrontalières fortement intégrées économiquement et socialement.
9. Le Covid-19 a des conséquences sur le long-terme pour les collectivités locales et régionales. C'est pourquoi le CCRE, en tant qu'organisation faitière paneuropéenne, soutient les efforts de ses membres pour **échanger des bonnes pratiques et défendre des positions** communes auprès des institutions européennes et des organismes internationaux parmi lesquels le CCRE est représenté, tels que l'UE, l'OCDE, le Conseil de l'Europe et, avec CGLU, le système des Nations Unies.

Les initiatives de l'Union européenne

10. L'expérience de gestion de la crise du Covid-19 place la **Conférence sur l'avenir de l'Europe** dans un nouveau contexte. De nombreuses questions liées à notre destin commun pourraient susciter l'intérêt des citoyens à participer à des débats essentiels sur l'avenir de l'Union européenne. Il est important que le processus s'enclenche et que la conférence soit convoquée dans un avenir proche.
11. Le CCRE salue la réponse initiale de la Commission européenne face au Coronavirus (**« Coronavirus Response »**), en particulier les initiatives visant à relever les défis économiques, sociaux et budgétaires de premier ordre. Nous reconnaissons les efforts de la Commission visant à assouplir les règles en matière d'aides d'Etat, permettant ainsi aux Etats membres et aux collectivités territoriales de mettre en place des mesures de soutien. Nous renouvelons notre appel en faveur d'une révision des règles de concurrence, en tenant compte de l'évolution du contexte économique et financier.
12. Le CCRE est favorable à la nouvelle proposition de la Commission de **Plan de Relance** « Next Generation EU » ainsi que **le budget à long terme de l'UE renforcé** (CFP 2021-2027), tous deux fondés sur l'esprit de solidarité, visant à construire des sociétés durables et résilientes, à encourager l'innovation et à moderniser l'économie européenne. Ils constitueront des instruments précieux pour permettre à l'UE d'atteindre les Objectifs de Développement Durable de l'Agenda 2030, notamment au niveau local et régional, en plus de renforcer la cohésion économique, sociale et territoriale inscrite dans l'art. 174 DU TFUE.
13. En tant que politique de l'Union européenne qui cible directement les collectivités territoriales, le CCRE appelle les institutions européennes et les Etats membres à considérer la **politique de cohésion** (et la politique agricole commune) comme l'outil le plus important pour stimuler la reprise et le développement durable à long terme, et pour soutenir les régions et les secteurs les plus touchés par la crise sociale et économique.

14. Dans ce contexte, nous notons que la Commission européenne a pu mobiliser les fonds de la politique de cohésion comme une première réponse budgétaire pour le soutien d'urgence au niveau local et régional. Nous insistons toutefois sur le fait que la **politique de cohésion ne devrait pas être le principal instrument de soutien d'urgence** lors de crises futures, mais devrait plutôt viser à renforcer la résilience de tous les territoires à long terme. Le financement de cohésion supplémentaire de 55 milliards d'euros pour la cohésion (REACT EU), déjà disponible dans le cadre du CFP actuel et jusqu'en 2022, est le bienvenu, mais nous restons préoccupés par le risque de recentralisation et de charges administratives supplémentaires, en raison d'une flexibilité insuffisante et de l'urgence de dépenser des sommes importantes au cours des deux prochaines années.
15. Nous saluons la **Facilité de Relance et de Résilience** dotée de 560 milliards d'euros ; il s'agira de la plus grande initiative européenne jamais créée, qui pourrait fournir des sources de financement essentielles pour la modernisation des services publics locaux et régionaux. Puisque la mise en œuvre de cette Facilité sera ancrée dans le Semestre européen, et alignée aux recommandations de la Commission européenne aux États membres pour les réformes structurelles et administratives, nous demandons instamment l'application du Principe de Partenariat dans le cadre des plans de relance nationaux, similairement à l'usage de ce Principe dans la programmation des Fonds structurels et d'investissement européens.
16. Les États membres et le Parlement européen **négoient** la proposition de la Commission concernant le **plan de relance et le budget à long terme de l'UE** après 2020. Nous insistons grandement sur le devoir d'implication des collectivités territoriales. Nous demandons que les collectivités territoriales qui sont directement concernées par les thématiques liées à la résilience économique et sociale et aux transitions vertes et numériques soient associées à la mise en œuvre et à la gouvernance de ces propositions et des programmes. Le CCRE propose ainsi qu'une partie des fonds destinés à promouvoir la transition économique, verte et numérique en Europe soit directement gérée par les collectivités territoriales. Nous demandons à la Commission européenne de faire du Principe de Partenariat une condition préalable à la préparation des programmes opérationnels et de l'ensemble des dispositifs de soutien découlant du plan de relance et nous invitons le législateur européen à collaborer avec les collectivités locales et régionales, conformément à la recommandation de la résolution 2018 du Parlement européen de faire du CCRE un partenaire clé, en particulier à ce stade pré-législatif.¹

Déconfinement et relance

17. Alors que l'accent est mis sur les **stratégies de déconfinement et de relance**, tous les niveaux de gouvernement préparent des programmes pour stimuler l'économie. À l'heure où nous sortons des phases d'urgence de cette crise, il est de la plus haute importance de **sécuriser les finances locales et régionales**, en permettant aux gouvernements locaux et régionaux de couvrir les coûts de leurs besoins immédiats et d'orienter les investissements vers des projets d'avenir. En outre, la compensation des coûts doit être systématiquement appliquée en cas de nouveaux transferts de compétences du gouvernement central vers le gouvernement local et / ou régional. Il sera crucial pour les gouvernements d'allouer l'aide financière de manière équitable à tous les secteurs et membres de la société concernés.
18. La reprise après la crise du coronavirus doit rester **cohérente et soutenir nos objectifs communs** et rester conforme à l'engagement sur la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable. Au sein de l'Union européenne, ces investissements contribueront à la réalisation des objectifs politiques européens communs, comme

¹ Résolution du Parlement européen du 3 juillet 2018 sur le rôle des villes dans le cadre institutionnel de l'Union (2017/2037(INI))

annoncé dans le Pacte vert européen, la stratégie numérique et le socle européen des droits sociaux. Ils favoriseront la transition verte et numérique, qui est cruciale pour que l'Europe devienne plus compétitive par rapport au reste du monde.

19. Les ressources devraient être mises à disposition sans attendre et le CCRE soutient la volonté de la Commission européenne de parvenir à un accord rapide pour le plan de relance et le CFP entre le Conseil et le Parlement. En outre, ces subventions et prêts doivent être **adaptés de façon adéquate à toutes les collectivités locales et régionales** - quelle que soit leur taille ou leur situation géographique - afin de déclencher une reconstruction économique basée sur une transition viable et les objectifs climatiques.
20. Suite à la réouverture progressive des frontières, la mobilité des citoyens en Europe à des fins d'échanges, de coopération et d'apprentissage, doit reprendre dans des conditions qui préserveront la santé et la sécurité publiques. Dans cette perspective, et compte tenu des exigences d'éloignement physique (notamment en matière de transport), les programmes européens qui financent ces échanges devraient renforcer leur soutien à ces initiatives, d'autant plus que nombre de ces projets de mobilité ont été interrompus ou annulés, libérant ainsi des capacités budgétaires.

Domaines particuliers

21. Concernant le déconfinement et la reprise, il convient de mettre l'accent sur la **santé et la sécurité au travail**. Des équipements de protection individuelle doivent être mis à disposition et l'accès aux institutions publiques et aux lieux de travail doit être organisé de manière à éviter la propagation du virus. Les travailleurs et les employés des secteurs de la santé, de l'éducation, de l'aide sociale, des transports publics et de l'administration ont été soumis à une pression particulière et des mesures spéciales doivent donc être prévues pour les aider à faire face au stress physique et mental. La meilleure façon de gérer les questions d'emploi lors de la réouverture et de la reprise est de recourir au dialogue social et à la mise en œuvre du pilier européen des droits sociaux.
22. Les **populations vulnérables** sont les plus touchées par le Covid-19 et ses conséquences. En particulier, les travailleurs du secteur informel, les minorités ethniques, les réfugiés et les demandeurs d'asile, les sans-abris, les personnes handicapées, les ménages sans assurance maladie, les LGBTI, ainsi que les personnes âgées, les jeunes, les étudiants et les enfants en situation précaire sont les plus touchés par la crise économique résultant de la pandémie. Par conséquent, les multiples impacts du Covid-19 sur ces groupes doivent être évalués et des mesures de relances doivent être adaptées aux besoins spécifiques de ces différents groupes, et les futurs programmes de l'UE, tels que le Fonds social européen, devraient leur allouer un financement approprié.
23. Le CCRE est particulièrement préoccupé par l'impact de la crise sur les **femmes** : augmentation de la violence domestique, hausse des frais de soins et travail non rémunéré qui pèsent de manière disproportionnée sur les femmes, risque économique pour les femmes qui tendent à occuper des emplois précaires et mal payés et risques substantiels pour la santé dus à la ségrégation professionnelle. Nous rappelons donc l'importance de reconnaître la dimension de genre dans les efforts de relance et implorons tous les niveaux de gouvernement de veiller à ce qu'au lendemain de la crise, des ressources financières adéquates soient mises à disposition et un engagement politique fort soit pris en faveur de l'égalité des sexes en Europe. L'implication des femmes et des filles dans la prise de décision est une condition préalable à la réussite de la mise en œuvre des plans de relance.

International

24. Le Covid-19 est une pandémie et nécessite donc une **réponse mondiale et des actions communes**. Une collaboration est donc nécessaire entre l'UE et les pays tiers, y compris les pays des Balkans occidentaux et notre voisinage immédiat, ainsi que les pays partenaires d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine, garantie par des ressources adéquates ainsi que par la coopération au sein d'organismes internationaux tels que l'OCDE ou les agences des Nations Unies. Aux niveaux mondial et européen, des mécanismes de gouvernance inclusifs devraient garantir la participation des collectivités locales et régionales. Accorder aux gouvernements locaux et régionaux et à leurs associations représentatives un siège à la table des négociations permettrait de mieux mobiliser les capacités, l'expertise et la solidarité dans la gestion des crises, ainsi que dans la construction de sociétés résilientes et durables.
25. La **coopération décentralisée** s'avère être un moyen efficace de créer et de renforcer les institutions au niveau local dans l'UE et dans les pays partenaires. La coopération entre les municipalités et entre les régions, y compris les échanges entre les élus locaux et régionaux et les associations nationales de collectivités locales et régionales, notamment dans le cadre de PLATFORMA et de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), est un bon moyen de progresser collectivement sur les défis auxquels nous sommes confrontés ensemble. Un soutien financier adéquat devrait être apporté à la coopération décentralisée entre les municipalités et les régions de l'UE et des pays partenaires, sur la base d'une évaluation des besoins et du contexte local, et de solutions locales appropriées et ciblées.